

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 3 OCTOBRE 2023 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 3 OCTOBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. SCHEIFF Yanik, M. GEORGES Raymond.

Excusés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline.
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à M. AMELING Christian.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
Mme BARRAULT Simone pouvoir à Madame ALBERTI-DEFFIS Véronique.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir M. SCHEIFF Yanik.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. COUDERC Patrick.
Mme COTTET Aurélie pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

Mme DUMONT Pauline.

Monsieur RAYMOND Georges a été désigné secrétaire de séance.

2023.37 - OBJET : CART'SERVICES désignation d'un représentant au Conseil de la Vie Sociale.

Mme FERRAND ne prend pas part au vote. VOTE : 27 Pour.

Mes Chers Collègues,

Le Conseil de la Vie Sociale de l'ESAT Cart'Services géré par l'Association de Sauvegarde et de Promotion de la Personne requiert, dans ses statuts, la présence d'un représentant de la Commune de Bon-Encontre.

A ce titre, le Conseil Municipal a acté, dans sa séance du 10 juillet 2020, la désignation de Madame Isabelle FERRAND au sein de ce conseil qui se réunit au moins trois fois par an et donne son avis notamment sur le Projet d'Etablissement, l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques.

Pour faire suite au renouvellement de la composition du Conseil de la Vie Sociale lors des élections du vendredi 22 septembre 2023, il convient de procéder de nouveau à la désignation d'un représentant de la collectivité, pour une durée de trois ans

Madame le Maire propose de désigner Mme Isabelle FERRAND.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de désigner Mme Isabelle FERRAND représentant de la Commune au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'association.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 9 octobre 2023

Pour copie conforme,
Madame Le Maire Le secrétaire de séance,

Laurence LAMY Georges RAYMOND